

Syndicat Scolaire
Marignier-Thyez-Vougy
Mairie de Marignier
43 avenue de la Mairie
74970 MARIGNIER

ARRETE N° AR55-2026-02
PORTANT DELEGATION DE FONCTION A MADAME PASQUALIN
2^E VICE-PRESIDENTE

La Présidente du Syndicat Scolaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9, qui permet au Président de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs vice-présidents ;

Vu la délibération DEL202404_003 du Comité Syndical du 17 avril 2026 portant élection de Madame Martine PASQUALIN en qualité de 2^e Vice-Présidente ;

Considérant que pour permettre une bonne administration du Syndicat Scolaire, il convient d'accorder une délégation de fonctions à Madame Martine PASQUALIN ;

ARRETE :


Article 1 :

Madame Martine PASQUALIN reçoit délégation dans le domaine suivant, à compter de ce jour : « Gestion technique et suivi de la maintenance du gymnase » comprenant les missions suivantes :

- Contrats d'entretien ;
- Interventions techniques.

Cette délégation entraîne délégation de signature relevant des domaines de compétence délégués définis à l'article 1.

Article 2 : Afin de légaliser sa signature, Madame Martine PASQUALIN a émargé ci-après :

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
PASQUALIN Martine	

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de ce jour, date de prise effective de fonctions.

Article 4 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif comptent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

L'autorité compétente peut également être saisie d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse (l'absence de réponse dans les deux mois vaut rejet implicite).

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis :

- Au représentant de l'Etat ;
- Au comptable de la collectivité ;
- A la Directrice générale des services ;
- A l'intéressée

Chargés chacun en ce qui le concerne de son application.

Fait à Marignier, le **12 MAI 2026**
La Présidente,
Linda LOPEZ CONTRERAS



A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be "Lopez", written over the stamp.

« Certifié exécutoire »,
Télétransmis au contrôle de légalité le **19 mai 2026**
Mis en ligne le **20 mai 2026**
La Présidente,
Linda LOPEZ CONTRERAS

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be "Lopez", written over the certification text.